



# EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

## Séance du 5 mars 2026

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

**M. Mohamed MAHALI**

### Administrateurs en exercice : 27

#### Présents : 18

M. MAHALI	M. CAVANNA	M. MARKOVIC	M. SMAILI
Mme BAGHDAD	M. DE GEA	Mme MARTINIANI	M. STOJANOV
M. BEN MIHOUB	M. GARCIN	Mme MATHERON	Mme VALVERDE
Mme BERNARDINI	M. GILLET	M. MORENO	
Mme BOUCKARA	Mme KADDOUR	Mme PANAGOS	

#### Absents/excusés avant donné pouvoir : 4

Mme BASS	à	Mme BAGHDAD
Mme PIN	à	M. MORENO

M. RICHARD	à	M. STOJANOV
Mme RIQUELME	à	M. MAHALI

#### Absents/excusés : 5

Mme CHENET	M. DOYER	Mme SIDI DRIS
M. DE ARAUJO	Mme FORTIAS	

### Nombre de votants (présents + représentés) : 22

<b>DELIBERATION 26-08</b>  Personnel fonctionnaire – Mise à jour du tableau des effectifs	<b>N° 26-08 – PERSONNEL FONCTIONNAIRE – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS</b>  Mesdames, Messieurs,  Monsieur le Président présente le rapport suivant :  Les avancements de grade, promotions internes, et autres événements rythmant le déroulement de carrière des fonctionnaires de l'Office, sont chaque année l'occasion de réactualiser le tableau des effectifs.  La présente délibération a ainsi pour objet de mettre à jour le tableau des effectifs, en tenant compte des avancements, des départs, des cas de mise en disponibilité, détachements, mais aussi
---	---

en créant les emplois nécessaires aux besoins de l'Office et aux évolutions de carrières de l'année courante.

Pour ce dernier cas, il est à noter que les nominations, qu'elles fassent suite à un avancement de grade, la réussite d'un examen ou concours, ou à l'inscription sur une liste d'aptitude, sont conditionnées par leur conformité aux lignes directrices de gestion, document cadre rendu obligatoire par la Loi de transformation de la Fonction Publique, adopté par le Centre de Gestion du Var pour ce qui concerne la promotion interne, et par THM pour ce qui relève des avancements de grade.

Conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique, il appartient à l'organe délibérant, après avis des instances représentatives du personnel, de procéder à la création des postes et d'adopter la modification du tableau des effectifs.

En conséquence, après recensement des besoins nécessaires au bon fonctionnement des services, et en considération des avancements intervenus depuis la dernière mise à jour, il est demandé au Conseil d'administration d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> février 2026 :

### Effectifs au 01/02/2026

FILIERES/GRADES	TOTAL des postes	Postes pourvus	Postes vacants
<b><u>ADMINISTRATIVE</u></b>			
Attaché Hors Classe	2	1	1
Directeur Territorial	1	1	0
Attaché Principal	3	1	2
Attaché RECTIF	4	0	4
Rédacteur Principal 1ère Classe RECTIF	8	5	3
Rédacteur Principal 2ème Classe	6	3	3
Rédacteur RECTIF	7	1	6
Adjoint Administratif Principal 1ère classe RECTIF	36	29	7
Adjoint Administratif Principal 2ème classe RECTIF	20	8	12
Adjoint Administratif	2	0	2
	0		
<b><u>SOCIALE</u></b>			
Assistant Socio-éducatif classe exceptionnelle	5	4	1
	0		
<b><u>TECHNIQUE</u></b>			
	0		
Ingénieur en Chef Hors Classe	1	0	1
Ingénieur Hors Classe	2	1	1
Ingénieur Principal	2	0	2
Ingénieur	1	1	0
Technicien Principal 1ère Classe	6	5	1
Technicien Principal 2ème Classe	1	0	1
Technicien RECTIF	4	0	4
Agent de Maîtrise Principal	34	31	3
Agent de Maîtrise	28	14	14
Adjoint Technique Principal 1ère classe	7	1	6
Adjoint Technique Principal 2ème classe	14	2	12
Adjoint Technique	3	0	3
<b>TOTAL</b>	<b>197</b>	<b>108</b>	<b>89</b>

Le Comité Social et Economique saisi le 26 février 2026 a émis un avis favorable quant à la mise à jour du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus.

**Le Conseil d'Administration,**

**Vu** l'article R421-16 du Code de la construction et de l'habitation,

**Considérant** que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	22	Abstention	0	Votes contre	0
------------------	----	------------	---	--------------	---

**Article 1**

**APPROUVE** la mise à jour ci-dessus du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> février 2026.

ca Le Président du Conseil d'Administration,

Mohamed MAHALI

